

SYNTHÈSE D'AVIS DE LA COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION
DES DISPOSITIFS MÉDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTÉ**MATRI BONE**, substitut osseux d'origine animale**Avis défavorable au remboursement pour le comblement de lésions osseuses d'origine chirurgicale, traumatique ou pathologique**

L'essentiel

- ▶ MATRI BONE est un mélange de collagène d'origine porcine et de phosphate de calcium biphasique. C'est une matrice poreuse présentée sous forme de blocs.
- ▶ Ce matériau de comblement vise à pallier les déficits osseux.
- ▶ Aucune donnée clinique n'a permis de démontrer son intérêt.

Stratégie thérapeutique

- Les pertes de substance osseuse peuvent être liées à une pathologie ou à un traitement. Le traitement de référence de ces défauts osseux repose essentiellement sur l'apport d'os autologue.
- L'autogreffe est néanmoins limitée par le volume d'os nécessaire, le prélèvement ne pouvant se faire qu'en quantité limitée, et par la morbidité liée au prélèvement. L'allogreffe, ainsi que les substituts osseux d'origine synthétique ou biologique, constituent des alternatives à l'autogreffe.

Données cliniques

- MATRI BONE n'a fait l'objet d'aucune étude clinique spécifique.

Intérêt du dispositif

- Compte tenu de l'absence de données cliniques et de la non-démonstration de l'équivalence de MATRI BONE par rapport à d'autres dispositifs pour lesquels il existe un intérêt thérapeutique, le service attendu (SA)* de MATRI BONE est insuffisant pour sa prise en charge par l'Assurance Maladie.

* Le service attendu d'un dispositif médical (SA) correspond à son intérêt en fonction notamment de ses performances cliniques et de sa place dans la stratégie. La Commission Nationale d'Évaluation des Dispositifs Médicaux et des Technologies de Santé de la HAS évalue le SA, qui peut être suffisant ou insuffisant pour que le dispositif médical soit pris en charge par l'Assurance maladie.